

Marché Public de maîtrise d'œuvre
Réhabilitation du 2^{ème} étage de l'Hôtel de Ville de Coutras

Question n° 3 :

La compétence structure n'est pas requise dans les attendus du Règlement de Consultation, ce qui est étonnant compte tenu du réaménagement d'un plancher de combles. Confirmez-vous que celle-ci n'est pas nécessaire ?

Réponse n° 3 :

Il est pertinent de prévoir un bureau d'études structure au vu des travaux attendus. Les candidats sont libres de se rapprocher de bureaux d'études spécialisés pour assurer cet élément de mission.

Question n° 4 :

Est-ce que l'architecte peut porter la compétence économie des lots architecturaux ? Ou celle-ci doit être assurée par un bureau d'études distinct de la cellule archi ?

Réponse n° 4 :

L'architecte peut porter les compétences économies des lots architecturaux. Il n'est pas nécessaire que cet élément de mission soit assuré par un bureau d'études distinct de la cellule archi.

Question n° 5 :

L'économie peut-elle être prise en charge par l'architecte ?

Réponse n° 5 :

L'architecte peut porter les compétences économies des lots architecturaux. Il n'est pas nécessaire que cet élément de mission soit assuré par un bureau d'études distinct de la cellule archi.

Question n° 6 :

Dans les compétences techniques listées dans le Règlement de Consultation, celle d'un bureau d'études structure n'est pas identifiée or cette mission nous paraît nécessaire au regard des travaux attendus. Merci de bien vouloir nous le confirmer.

Réponse n° 6 :

Il est pertinent de prévoir un bureau d'études structure au vu des travaux attendus. Les candidats sont libres de se rapprocher de bureaux d'études spécialisés pour assurer cet élément de mission.

Question n° 7 :

La mission de coordinateur Système de Sécurité Incendie (SSI) n'est pas décrite ou demandée dans le Dossier de Consultation des Entreprises. Est-elle à intégrer dans les missions confiées à la maîtrise d'œuvre ?

Réponse n° 7 :

La mission coordinateur SSI doit être intégrée dans les missions confiées à la maîtrise d'œuvre. Actuellement, le site est équipé de déclencheur autonome à batterie. A compléter avec les travaux.

Cet élément de mission peut être intégré dans le lot courant fort/ courant faible.

Question n° 8 :

Est-il possible d'avoir la version éditable de l'acte d'engagement ?

Réponse n° 8 :

Le modèle d'acte d'engagement fourni au nombre des pièces du DCE est un PDF directement éditer à partir d'un document Word (format RTF).

Vous êtes libres de remettre le document PDF au format Word en utilisant un outil de conversion adapté.

Question n° 9 :

Avez-vous des plans de l'ensemble des façades (seule la Nord est transmise dans le dossier) ?

Réponse n° 9 :

Nous ne disposons que des plans communiqués dans l'annexe 3. La façade de la mairie n'étant pas concernée directement, les relevés n'ont pas été faits.

Question n° 10 :

Quelles sont les fonctions dans la partie non accessible située à l'arrière de la salle du conseil (R+1 et R+2) ?

Réponse n° 10 :

Les fonctions dans la partie non accessible située à l'arrière de la salle du conseil (R+1 et R+2) sont des bureaux administratifs de la mairie.

Question n° 11 :

Y-a-t-il la présence d'une circulation verticale reliant tous les niveaux ?

Réponse n° 11 :

Non. Il n'y a pas de besoin sur ce point.

Question n° 12 :

A quels espaces donne accès la porte d'entrée donnant sur le square du docteur Berger ?

Réponse n° 12 :

La porte d'entrée de la mairie côté Square du Docteur Berger donne accès à des bureaux administratifs.

Question n° 13 :

La terrasse privative à créer est-elle bien destinée uniquement Maire ?

Réponse n° 13 :

La terrasse privative à créer est destinée au Maire et les agents de l'aile : Directeur de cabinet, secrétariat, service communication.

Question n° 14 :

Lors de la visite a été évoqué le sujet de la cloche existante : cet espace doit-il être uniquement conservé comme un espace technique dédié ou doit-il être intégré au projet ? Si tel est le cas, doit-on l'intégrer au budget donné ?

Réponse n° 14 :

Il convient de prévoir la suppression de l'escalier en bois et mettre en place une trappe avec escalier rétractable pour assurer un accès de maintenance .